

DECISION N° 2024-166
**modifiant la décision n° 2021-89 relative aux modalités des procédures
relatives aux dessins et modèles**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 411-4, L. 411-5, L. 512-1, L. 512-2, R. 411-1, R. 512-1 à R. 512-19 et R. 514-5 ;

Vu la décision du Directeur général de l'INPI n° 2021-89 du 9 juillet 2021 relative aux modalités des procédures relatives aux dessins et modèles,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

Le 1° de l'article 4 de la décision du 9 juillet 2021 susvisée est modifié comme suit :

1° Le mot « Identité » est remplacé par le mot « Identification » ;

2° Après le dernier alinéa est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La nationalité du ou des déposants doit être indiquée. »

ARTICLE 2

La présente décision, qui est publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site Internet de l'INPI, entre en vigueur le 5 novembre 2024 et est applicable aux demandes d'enregistrement de dessins et modèles déposées à compter de cette date.

Fait à Courbevoie, le 30 octobre 2024

Le Directeur général de l'INPI



Pascal FAURE

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 210 211
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr